

## Sénatoriales-septembre 2017

### Conservatisme et opportunisme stratégique des partis contre la Parité !

#### La mise en place de nouvelles règles électorales pour la composition du Sénat

#### doit répondre à une nécessité démocratique

A la suite du renouvellement partiel du Sénat et de la mise en place de son bureau et de ses commissions nous constatons que rien ou presque n'a changé dans le déséquilibre entre élues et élus !

#### **Pas de gouvernance paritaire au Sénat !**

Les femmes ne représentent même pas un tiers du Sénat, le pourcentage de sénatrices passant de 25% à seulement 29%.

L'entre soi masculin se révèle aussi dans la composition du nouveau bureau du Sénat : 1 président, 3 femmes sur 8 dans les vice-présidences, aucune dans les fonctions de questeur et seulement 5 femmes sur 14 secrétaires ! Autant dire que le pouvoir reste le privilège masculin à 64% !

Seulement 2 femmes sur 9 dans les présidences des commissions et moins de 29% de femmes dans leurs bureaux!

Le compte n'y est pas !!!

Le nouveau Sénat n'a pas connu de cure de jouvence et de plus la légitimité des femmes est loin d'y être reconnue, affichée, respectée.

Depuis un quart de siècle, le mouvement paritaire, issu du Mouvement des femmes, et leurs alliés a œuvré pour que progresse la parité dans les instances élues. Si des progrès indéniables ont été constatés lors de la composition de l'Assemblée Nationale en juin dernier, il est à regretter que le Sénat lors de sa recomposition partielle n'ait pas suivi le même chemin vers la Parité.

#### **Plusieurs raisons à ce constat :**

- **le système électoral indirect et mixte**, et dans de trop petites circonscriptions (les départements) favorisant les notables et où seule la tête de liste est élue souvent.

- **le faible pourcentage de femmes têtes de liste** réduit les chances d'être élues au Sénat : seulement 25% alors qu'elles représentaient 45% des candidat.e.s

- **le grand nombre de listes dissidentes** menées par des hommes qui refusent une troisième place sur une liste, et qui sont un instrument performant de contournement organisé de la parité. Cette stratégie anti-parité orchestrée par les partis se renforce depuis les dernières élections (le nombre de candidat.e.s a plus que doublé entre 2008 et 2017, passant de 754 à 1996).

Notre démocratie peut-elle accepter ce blocage ?

Nous héritons d'une longue histoire française d'inégalités à déconstruire. Et nous constatons que si la loi est muette, les résistances demeurent.

Pour en finir avec les inégalités entre les femmes et les hommes dans cette assemblée, nous demandons :

1. L'interdiction de tout rattachement après l'élection d'un.e sénateur.ice à un parti ou groupe politique qui ne l'a pas présenté.e, comme cela se pratique à l'Assemblée Nationale.
2. La mise en place d'un scrutin de liste paritaire dans de larges circonscriptions.

*Dix-sept ans après la première loi sur la parité, il faut changer les règles de la vie politique dans toutes les instances et transformer nos vieilles pratiques, pour entrer dans la modernité d'une démocratie paritaire et aboutie.*

**Contacts : Danièle Bouchoule et Reine Lépinay Co-présidentes**  
06 81 74 62 59 et 06 14 21 71 67